



NOTE D'INFORMATION

n° 22.30 – Octobre 2022

La moitié des enseignants déclare travailler au moins 43 heures par semaine

- La moitié des enseignants du ministère de l'Éducation nationale à temps plein déclare travailler au moins 43 heures par semaine. Avec un temps de travail global assez proche, les enseignants du premier degré déclarent consacrer plus de temps d'enseignement face aux élèves (59 % de leur temps de travail contre 49 % dans le second degré), tandis que les enseignants du second degré déclarent consacrer plus de temps à la préparation et à la correction des copies. Les professeurs d'EPS et les professeurs documentalistes déclarent un temps d'enseignement plus important et moins de préparation ou correction des copies que les autres enseignants du second degré. Les jeunes enseignants consacrent plus de jours à préparer leurs cours durant les vacances scolaires que les professeurs plus expérimentés : la moitié des moins de 35 ans enseignant dans le premier degré déclare travailler au moins 41 jours pendant les vacances contre 27 jours pour ceux âgés de 45 ans ou plus.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Élise Dion, Pascaline Feuillet, DEPP-A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Selon le corps enseignant auquel ils appartiennent, la discipline qu'ils enseignent et le fait qu'ils soient à temps plein ou non, les enseignants doivent effectuer un nombre précis d'heures d'enseignement chaque semaine : c'est ce que l'on appelle l'obligation réglementaire de service (ORS) (voir « Pour en savoir plus » – Définitions). Cependant, leur temps de travail ne se limite pas à ces heures devant les élèves : la correction des copies, la préparation des cours, les réunions scolaires et la relation avec les parents d'élèves ne sont pas prises en compte dans l'ORS. De même, ils consacrent une partie des vacances scolaires à la préparation des cours et de la rentrée. L'enquête Insee, réalisée en 2018 auprès des agents de la fonction publique d'État (FPE) interroge de manière précise les enseignants sur l'ensemble du temps consacré à leur métier. Les enseignants du premier et du second degré, secteur public et privé sous contrat, font partie du champ de l'enquête. Afin d'avoir un temps de travail comparable, l'étude porte uniquement sur les personnels à temps plein.

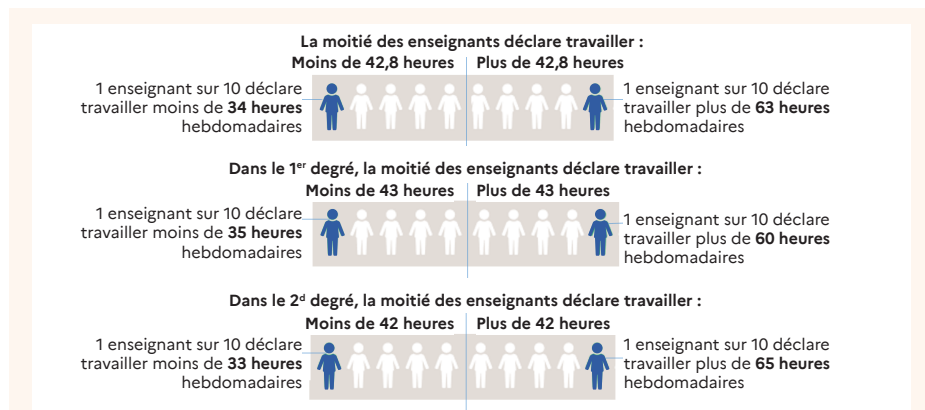
Un temps de travail hebdomadaire plus variable chez les enseignants du second degré

La moitié des enseignants déclare travailler plus de 43 heures par semaine, et la moitié déclare travailler moins : cela signifie que leur temps de travail hebdomadaire médian est de 43 heures ► figure 1. En comparaison, cette médiane est de 40 heures chez les cadres A

de la fonction publique d'État, soit un écart de 3 heures par semaine. En complément, durant les seize semaines de vacances scolaires dont disposent les enseignants, la moitié déclare travailler au moins 34 jours, répartis à parts égales entre les congés d'été et les autres vacances. Cela représente 2 jours par semaine, en totalité ou partiellement, le nombre d'heures travaillées chaque jour n'étant pas précisé. Hors vacances scolaires, le temps de travail hebdomadaire médian est légèrement supérieur chez les enseignants du premier degré (43 heures) par rapport à ceux du second degré (42 heures), différence que l'on retrouvait déjà en 2010 à partir d'une autre source. En effet, d'après l'enquête Emploi du

temps de l'Insee, la moitié des enseignants du premier degré travaillait 43 heures ou plus contre 40 heures ou plus dans le secondaire (avant retraitement DEPP). Les méthodologies d'enquête et les questions posées étant différentes, les résultats ne sont néanmoins pas totalement comparables. La variabilité du temps de travail est plus importante dans le second degré que dans le premier. En excluant les 10 % d'enseignants aux temps de travail les plus faibles et les plus élevés, le temps total déclaré varie de 33 heures à 65 heures par semaine dans le second degré, contre 35 heures à 60 heures dans le premier degré. Cette variabilité, que l'on retrouve là aussi dans les autres enquêtes sur le temps de travail des enseignants, traduit

1 Nombre d'heures de travail hebdomadaires des enseignants du premier et du second degré, en 2018



Lecture : la moitié des enseignants déclare travailler plus de 42,8 heures par semaine, et la moitié déclare travailler moins.
Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.30. DEPP

l'hétérogénéité de leurs situations, ainsi que les difficultés pour un enseignant à déclarer son temps de travail sur une semaine « habituelle ». Cela implique de ne pas inclure toutes les activités qui ont lieu au cours de l'année sur des semaines différentes. Le questionnaire de l'enquête FPE 2018 ne permet pas de lever cette difficulté. Cette variabilité rend les moyennes sur le temps de travail fragiles. C'est pourquoi nous privilégierons l'usage de la médiane dans cet article.

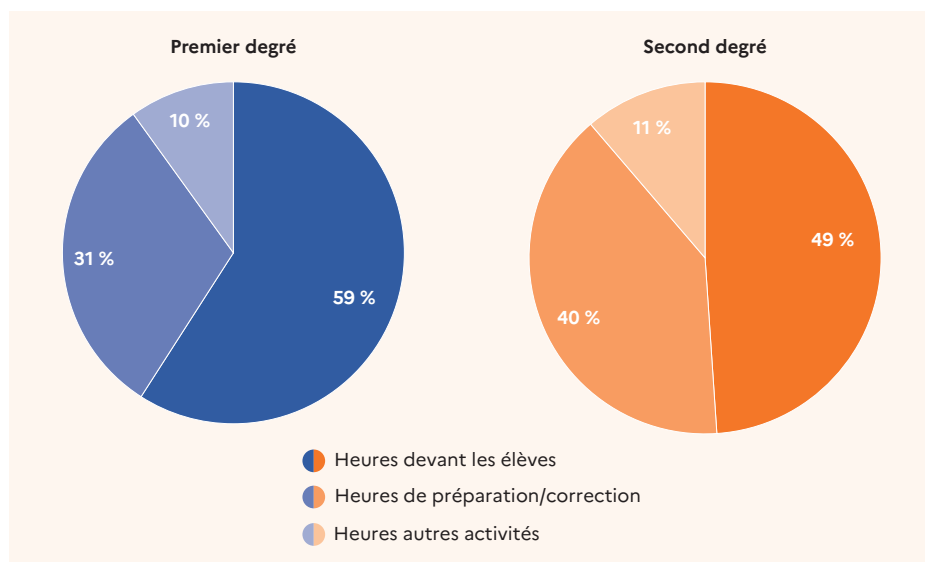
Plus d'heures d'enseignement dans le premier degré, plus d'heures de préparation dans le second degré

Le temps de travail peut se décomposer en trois catégories : les heures d'enseignement devant les élèves, les heures de préparation de cours et de correction de copie, et les heures consacrées aux autres activités (périscolaire, conseils des professeurs, réunion avec les parents). L'importance de ces tâches diffère selon le niveau d'enseignement.

Les enseignants du premier degré consacrent en moyenne 59 % de leur temps de travail à enseigner devant les élèves, 31 % à préparer ou corriger des copies, et 10 % à d'autres activités dans le cadre de leur métier. **figure 2**. Ils déclarent un nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire médian de 25 heures, correspondant à leur ORS : 24 heures d'enseignement devant classe entière et 1 heure (36 heures annuelles exactement) consacrée aux activités pédagogiques complémentaires (APC). Les APC peuvent répondre à une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Les enseignants du second degré déclarent un nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire médian moins élevé que dans le premier degré avec 20 heures par semaine, ce qui représente en moyenne 49 % de leur temps de travail. Dans le secondaire, le corps enseignant le plus représenté est celui des professeurs certifiés qui ont une ORS de 18 heures par semaine. Les heures supplémentaires d'enseignement étant estimées à 1,5 heure en moyenne par semaine (**voir « Pour en savoir plus » – Références**), cela porte le total à 19,5 heures par semaine, ce qui est cohérent avec les 20 heures déclarées par la moitié des enseignants dans l'enquête FPE. Les enseignants du second degré consacrent aussi 40 % de leur temps de travail en moyenne aux tâches réalisées chez eux, contre 31 % dans le premier degré. Il s'agit par exemple de préparer les cours ou corriger des copies.

Pour la moitié des enseignants, que ce soit du premier ou du second degré, moins de 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux

2 Moyennes des répartitions du nombre d'heures de travail hebdomadaires selon leur nature, par niveau d'enseignement en 2018



Lecture : les enseignants du premier degré déclarent consacrer en moyenne 59 % de leur temps de travail hebdomadaire à enseigner devant les élèves, 31 % à préparer ou corriger des copies, et 10 % à d'autres activités dans le cadre de leur métier.

Champ : enseignants des secteurs public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.30. DEPP

autres activités (soit respectivement 10 et 11 % de leur temps de travail). Le nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires est également identique, quel que soit le niveau d'enseignement.

Une situation hétérogène en termes de répartition des tâches parmi les enseignants du second degré

Les enseignants du second degré appartiennent à des corps différents, ayant des ORS différentes (**voir « Pour en savoir plus » – Définitions**). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure déclarent moins d'heures d'enseignement que les certifiés, 17 contre 20 heures, directement liés à leurs ORS **figure 3** (**voir « Pour en savoir plus » – figure 4**). Les professeurs d'EPS diffèrent des autres enseignants du second degré. Ce sont ceux ayant le nombre d'heures d'enseignement le plus élevé (21 heures), mais déclarant deux fois moins d'heures de travail à leur domicile n'ayant pas de correction de copies. Cependant, les professeurs d'EPS sont également chargés de consacrer 3 heures hebdomadaires au développement de l'association sportive : bien qu'inclues dans leurs 20 heures d'ORS, elles sont plus probablement déclarées par l'enseignant dans les activités « autres » que dans les heures d'enseignement (5 heures en médiane contre 3 et 4 heures pour les autres corps). Ils déclarent aussi moins de jours de préparation ou corrections durant les vacances scolaires, la moitié y consacrant moins de 23 jours, contre 34 jours pour l'ensemble des enseignants

du second degré **figure 5** (**voir « Pour en savoir plus » – figure 6**). Les professeurs documentalistes appartiennent au corps des certifiés, cependant, leur mission étant particulière, leur ORS est spécifique à leur fonction : 30 heures de service d'information et documentation auxquelles s'ajoutent 6 heures pour les relations avec l'extérieur, soit 36 heures par semaine au total (ORS la plus élevée). Ainsi, les professeurs documentalistes déclarent plus d'heures d'enseignement et moins de préparation. Ils déclarent également moins de jours travaillés pendant les vacances scolaires (21 jours).

Afin de vérifier qu'il n'existe pas d'effet de structure qui serait dû à une autre variable, les résultats ont été contrôlés « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire indépendamment des autres caractéristiques mesurées dans le modèle (**voir « Pour en savoir plus » – figure 7**). Il ressort que les professeurs documentalistes et les professeurs d'EPS ont en moyenne un temps de travail hebdomadaire plus faible que les autres enseignants respectivement, environ 6 et 3 heures de moins par semaine. De plus, les documentalistes et les professeurs d'EPS travaillent en moyenne respectivement 4 et 6 jours de moins par an pendant les vacances scolaires que les enseignants du premier degré, toujours « toutes choses égales par ailleurs ». En comparaison, les enseignants agrégés et de chaires supérieures ainsi que les autres certifiés travaillent environ 5 jours de plus que les enseignants du premier degré. Les enseignants du second degré interviennent dans différents types d'établissements :

3 Médiane du nombre d'heures de travail hebdomadaires détaillés des enseignants selon leurs caractéristiques, en 2018

	Premier degré			Second degré		
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres
Corps						
Agrégés et chaires supérieures				17,0	20,0	3,0
Certifiés				20,0	20,0	3,0
Professeurs d'EPS				21,0	10,0	5,0
Professeurs de lycée professionnel				20,0	18,0	4,0
Contractuels				20,0	17,0	3,0
Mission						
Direction	24,0	12,0	5,0			
Enseignement	25,0	14,0	3,0	20,0	19,0	3,0
Besoins spécifiques	24,0	12,0	3,4	21,0	15,0	4,0
Remplacement	24,0	14,0	3,0	19,0	16,0	3,0
Documentation				30,0	8,0	4,0
Type d'établissement						
Collège				20,0	17,0	4,0
Lycée professionnel				20,0	16,0	4,0
Lycée polyvalent				20,0	20,0	3,0
Lycée général				19,0	20,0	3,0
Sexe						
Femme	25,0	14,0	3,0	19,5	18,0	3,0
Homme	25,0	14,0	3,0	20,0	18,0	3,0
Tranche d'âge						
Moins de 35 ans	24,8	15,0	3,0	20,0	17,0	3,5
35 à 44 ans	25,0	14,0	3,0	20,0	18,0	3,0
45 ans ou plus	25,0	13,0	3,0	20,0	20,0	3,0

Lecture : la moitié des professeurs agrégés et de chaires supérieures déclare effectuer au moins 17 heures d'enseignement, au moins 20 heures de préparation et au moins 3 heures d'autres activités.

Note : les médianes ne s'additionnent pas, la somme des heures détaillées n'est donc pas égale à la médiane du total d'heures du niveau d'enseignement.

Les enseignants du premier degré peuvent être amenés à travailler dans le second degré (Segpa, par exemple). Pour la mission, ils sont alors classés dans le niveau où ils exercent.

Champ : enseignants des secteurs public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.30. DEPP

collège, lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée professionnel et lycée polyvalent (LEGT dispensant des formations professionnelles). Les enseignants en LEGT ou lycée polyvalent consacrent un nombre d'heures de préparation ou de correction plus élevé que ceux de collège et lycée professionnel, probablement du fait d'examens plus nombreux. Les matières professionnelles sont, en effet, généralement évaluées à l'oral ou par une épreuve pratique et les épreuves générales communes sont moins longues que dans les filières générales et technologiques (avant la réforme du baccalauréat 2021). En revanche, quel que soit le type d'établissement dans lequel ils interviennent, les enseignants du second degré consacrent des temps comparables à l'enseignement et aux autres activités. Les enseignants en lycée polyvalent et général ont donc en moyenne un temps de travail hebdomadaire plus élevé que les autres. En outre, ils travaillent plus de jours pendant les vacances scolaires avec une médiane à 36 jours en LEGT et 34 jours en lycée polyvalent contre 33 jours en collège et 31 jours en lycée professionnel.

Contrairement aux corps et aux missions, le secteur d'enseignement n'induit pas des différences de temps de travail dans le second degré : les enseignants du

secteur public et du secteur privé sous contrat déclarent des temps de travail comparables que ce soit en termes de temps d'enseignement, temps de préparation ou pour leurs autres activités (**voir « Pour en savoir plus » – figure 3bis**).

Une répartition du temps différente pour les enseignants-directeurs du premier degré

Dans le premier degré, les enseignants du secteur public et du secteur privé sous contrat déclarent aussi le même temps de travail par semaine. Ceux ayant une classe attitrée à l'année, une mission de remplacement ou ceux répondant à des besoins d'enseignement spécifiques (principalement auprès des enfants en difficulté ou des enfants en situation de handicap), se distinguent peu sur le temps de travail hebdomadaire. Par ailleurs, les enseignants répondant à des besoins d'enseignement spécifiques déclarent un nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires moins élevé (30 jours par an) que les autres enseignants (34 jours). Comme attendu, les enseignants du premier degré ayant une décharge de direction ont une répartition de leur

temps de travail différente de ceux attitrés à l'année : les premiers ont moins d'heures d'enseignement (respectivement 24 contre 25 heures) et de préparation (12 contre 14 heures), mais un nombre d'heures d'activités annexes plus élevé (5 contre 3 heures), du fait de leur mission de direction.

Un peu plus de préparation pour les enseignants multi-affectés

Afin de dégager du temps pour la concertation au sein de l'équipe pédagogique, la gestion de besoins particuliers des élèves et la relation avec les parents, le temps de travail en réseau d'éducation prioritaire REP+ est organisé différemment. En collège, les enseignants en REP+ bénéficient d'une pondération de leur ORS (au sens où 1 heure d'enseignement effectuée compte pour 1,1 heure). En école, les enseignants ont droit à 18 demi-journées annuelles durant lesquelles ils sont remplacés. En collège de REP+, les enseignants déclarent travailler quasiment autant que l'ensemble des enseignants, mais un temps consacré à la préparation des cours moins élevé (15 heures en collège de REP+ contre 18 heures en REP ou hors REP). Ils déclarent également moins de jours travaillés durant les vacances scolaires

(28 en REP+ contre 32 jours en REP ou hors REP) (voir « Pour en savoir plus » – figure 5bis). Par ailleurs, le temps de travail hebdomadaire chez les enseignants affectés définitivement ne présente pas de différence sensible avec celui des agents affectés provisoirement sur leur poste c'est-à-dire pour une durée inférieure ou égale à l'année scolaire, par exemple les personnes n'ayant pas obtenu leurs vœux à la dernière campagne d'affectation. L'affectation provisoire est très corrélée à l'âge, mais même à âge égal la différence est peu marquée. Cependant, les enseignants affectés provisoirement déclarent travailler plus de jours pendant les vacances. Dans le premier degré en particulier, la moitié déclare travailler au moins 41 jours, contre 32 jours pour les enseignants affectés de manière définitive, différence confirmée « toutes choses égales par ailleurs ».

Les enseignants affectés dans plusieurs établissements déclarent également plus de jours de préparation pendant les vacances

scolaires, et ce quel que soit le degré : en moyenne, ils travaillent plus d'un jour de plus pendant les vacances que les enseignants affectés sur un seul établissement, « toutes choses égales par ailleurs ». Dans le second degré, ils déclarent également un peu plus d'heures de préparation puisque la moitié effective au moins 20 heures de préparation par semaine, contre 18 heures pour les enseignants affectés dans un seul établissement.

Le même temps de travail pour les femmes et les hommes

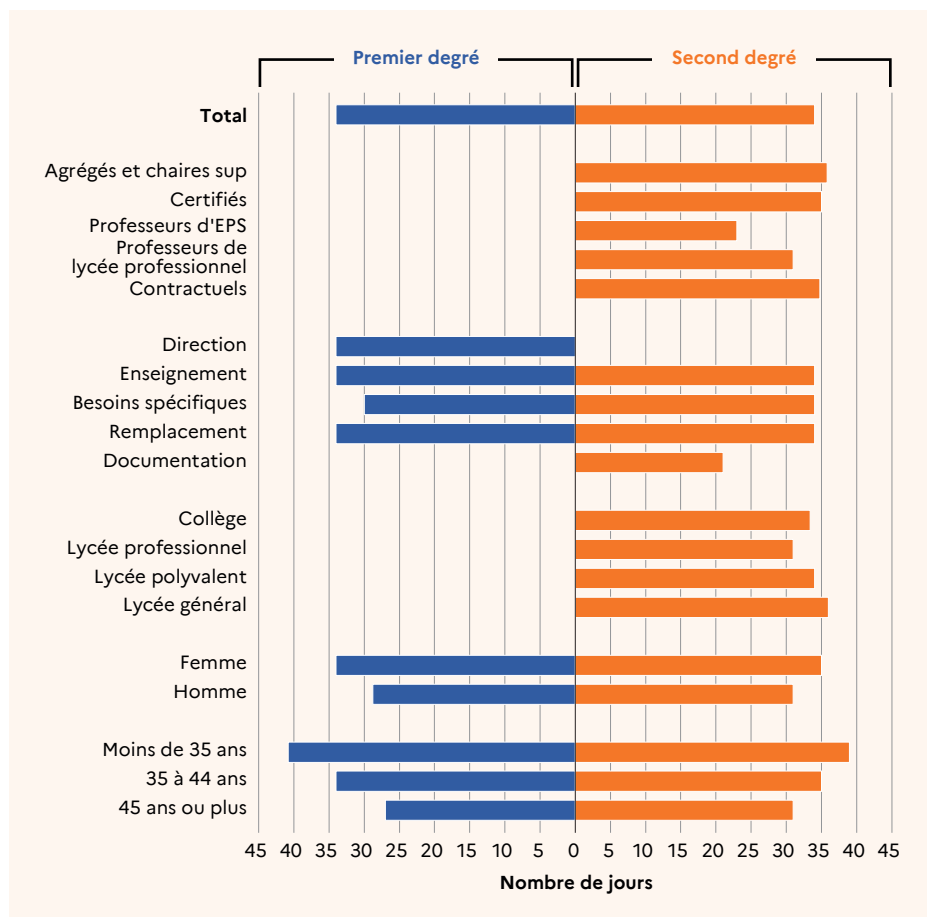
Quel que soit le degré, les hommes et les femmes travaillent sensiblement le même nombre d'heures dans la semaine. Cependant, les femmes déclarent travailler plus que les hommes pendant les vacances scolaires. Dans le premier degré, la médiane est de 34 jours pour les femmes et 29 jours pour les hommes, respectivement 35 et 31 jours dans le second degré. Ces résultats

sont corroborés « toutes choses égales par ailleurs » : les hommes travaillent environ 4 jours de moins, en moyenne, que les femmes pendant les vacances scolaires. Le fait d'être en couple ou d'avoir des enfants à charge semble jouer assez peu sur le nombre d'heures hebdomadaires et le nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires. Cependant, si on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », ces deux variables ont un effet sur la répartition du temps de travail : les enseignants ayant des enfants organisent leur temps de travail différemment, ils semblent moins travailler pendant la semaine, mais profitent des vacances scolaires pour préparer leurs cours et corriger les copies.

Plus d'heures de préparation pendant les vacances pour les jeunes enseignants

La médiane du nombre d'heures de travail par semaine est quasiment identique, quel que soit l'âge des enseignants. Dans le premier degré, ceux âgés de moins de 35 ans déclarent un peu plus d'heures de préparation (médiane à 15 heures) que ceux de 45 ans ou plus (médiane à 13 heures). Dans le second degré, c'est l'inverse : les plus âgés déclarent plus d'heures de préparation. Cela est en partie lié à l'affectation puisque, dans le second degré, les enseignants de moins de 35 ans sont surreprésentés en collège, dans les réseaux d'éducation prioritaire et parmi les certifiés. De plus, le surplus supposé de temps dédié à la préparation des cours chez les jeunes enseignants pourrait être compensé par le temps dédié à la correction des copies chez les enseignants plus expérimentés, qui ont plus de classes à examens (préparation et correction de baccalauréats blancs par exemple). En revanche, quel que soit le degré d'enseignement, le nombre de jours de préparation durant les vacances scolaires diminue avec l'âge des enseignants, illustrant le « coût d'entrée » dans le métier. Dans le premier degré, la moitié des enseignants de moins de 35 ans déclare travailler au moins 41 jours pendant leurs vacances contre 27 jours pour les 45 ans ou plus. De même, dans le second degré, la moitié des enseignants de moins de 35 ans travaille au moins 39 jours pendant les vacances contre 31 jours pour les 45 ans ou plus (résultats confirmés « toutes choses égales par ailleurs »). ■

➤ 5 Nombre médian de jours travaillés pendant l'ensemble des vacances scolaires selon les caractéristiques des enseignants, en 2018



Lecture : la moitié des enseignants du premier degré déclare travailler au moins 34 jours durant l'ensemble des vacances scolaires. Ceux du second degré déclarent travailler au moins 34 jours également.

Note : les enseignants ont 80 jours de vacances scolaires, jours fériés compris.

Les enseignants du premier degré peuvent être amenés à travailler dans le second degré (Segpa, par exemple). Pour la mission, ils sont alors classés dans le niveau où ils exercent.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.30. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.30, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques